

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 1^{er} décembre 2006 prolongeant l'agrément de l'antenne médicale de prévention du dopage du centre hospitalier universitaire de Lille

NOR : MJSK0670281A

Le ministre de la santé et des solidarités et le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3613-1, L. 3622-4, L. 3634-1 et D. 3613-1 à D. 3613-6 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2001 portant agrément pour cinq ans de l'antenne médicale de lutte contre le dopage du centre hospitalier universitaire de Lille,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'agrément comme antenne médicale de prévention du dopage du service d'addictologie du centre hospitalier universitaire de Lille est prolongé jusqu'au 31 décembre 2006.

Art. 2. – Le responsable de cette antenne médicale de prévention du dopage est le professeur Philippe-Jean Parquet.

Art. 3. – La directrice des sports et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2006.

*Le ministre de la jeunesse, des sports
et de la vie associative,*
Pour le ministre et par délégation :
La directrice des sports,
D. LAURENT

Le ministre de la santé et des solidarités,

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*

A. PODEUR